

La CPAM vous réclame un indu, vous convoque devant une commission paritaire ? Le Conseil de l'Ordre vous convoque pour une conciliation, à la suite d'une plainte ? Vous avez un différend à régler avec un de vos collègues ? Vous ne savez à qui vous adresser pour vous aider et vous défendre ?

En 2018, l'Onsil va plus loin pour vous accompagner lors de vos litiges.

- L'Onsil ne se contente pas d'œuvrer pour la promotion de l'exercice libéral et de proposer des projets innovants pour permettre un exercice plus serein ;

- Mais vous accompagne mieux encore lors des attaques ou contentieux qui affectent souvent et violemment votre exercice.

Les temps changent, le progrès apporte son lot d'avantages mais aussi les inconvénients qui vont avec :

Si la facturation électronique permet un paiement plus rapide, il en va de même pour les contrôles, qui basés sur des algorithmes sont de plus en plus nombreux.

De la même façon, le travail coordonné et en coopération, suppose un respect des procédures obligatoires (contrats etc), et sont aussi sources de conflits.

En phase précontentieuse :

Les deux avocats-conseils de l'Onsil, vous assistent et vous conseillent gratuitement pour tout pré-contentieux amiable ou judiciaire. Sous deux jours ouvrés maximum, ils s'engagent à répondre à toutes vos interrogations en lien avec votre activité professionnelle, ce qui veut dire :

- prise de contact rapide et échanges sur le dossier ;
- information et conseils ;
- aide à la rédaction, ou rédaction d'un courrier si le cas est complexe.

En phase de contentieux déclaré (TASS, Tribunal civil, administratif ou pénal) :

Les deux avocats-conseils de l'Onsil continuent à défendre vos dossiers si vous le souhaitez, et leurs honoraires, étudiés pour les adhérents de l'Onsil, peuvent être pris en charge par votre Assurance Juridique, si vous en avez souscrit une (indépendante de la Responsabilité Civile Professionnelle).

Enfin, si vous soutenez nos idées, notre engagement, et nos combats, mais que vous n'êtes pas encore prêt pour l'adhésion syndicale, l'Onsil vous propose une cotisation de soutien à 10 euros, qui vous donnera accès à une Lettre d'Information électronique récapitulant nos actions et informations chaque semaine.

Vous pourrez ainsi suivre notre actualité, vous informer de ce qui se décide dans nos instances de tutelle pour notre avenir de notre profession et mesurer les positions, actions et recours pris par l'Onsil pour la sauvegarde et l'avancée de notre exercice.

Connaissant ainsi le rôle des syndicats, en tous les cas du nôtre, nous espérons vous donner enfin l'envie de vous exprimer aux élections professionnelles URPS et Carpimko, et, au final, de vous permettre de voter pour l'Onsil en toute connaissance de cause.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulant toutes nos formules afin d'éclairer votre choix.

	Cotisation 280 euros	Cotisation 200 euros Cotisation primo-adhésion 100 euros	Cotisation 10 euros
Lettre d'Infos électronique	X	X	X
Journal	X	X	X
Newsletter électronique	X	X	
Caducée	X	X	
Aide à la cotation	X	X	
Aide à la rédaction d'écrits Conseil juridiques	X	X	
Assistance juridique gratuite pré-contentieux par nos avocat-conseils	X		